

Calcul des coûts de revient dans les ACI

Formation organisée sur demande, en intra ou pour plusieurs structures d'un territoire. Nous consulter.

Tarif adhérent : 435 € par inscrit
Tarif non adhérent : 565 € par inscrit

Contexte – objectifs

Face aux difficultés financières que peuvent rencontrer les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), la maîtrise du calcul des coûts de revient est indispensable. Une bonne connaissance des éléments comptable permet d'adapter au plus vite le modèle économique de la structure à un environnement en tension.

Les objectifs sont de :

- permettre aux participants de connaître les éléments constitutifs du coût de revient et d'apprendre à le calculer,
- permettre aux participants de rechercher leurs propres coûts et de les calculer avec l'aide d'outils simples,
- comprendre la nécessité d'un suivi au quotidien des coûts d'un ACI.

Contenu

Repréciser les éléments clés de la comptabilité et des documents comptables : compte de résultat, coûts fixes, charges variables, coûts cachés

Comprendre la constitution et le calcul des coûts de revient

Analyser les difficultés liées aux coûts de revient rencontrées par les ACI : calcul, suivi et solutions, rentabilité et spécificité des ACI

Etude de cas avec les éléments comptables des structures participantes : outils de suivi des coûts de revient, calcul des coûts de revient, analyse et suivi des informations

Moyens et méthodes

Formation basée sur l'échange de pratiques à partir de situations concrètes, d'apports théoriques et méthodologiques. Réalisation d'exercices basés sur les situations concrètes des participants. Documents comptables et outils utilisés pour la gestion comptable des structures à apporter par les participants.

Publics visés et prérequis : Toute personne en charge de la direction ou de la gestion d'un Atelier Chantier d'Insertion
Prérequis : Savoir lire et interpréter un compte de résultat et avoir une connaissance de l'outil Excel ou autre tableur

Formateur : Arnaud MORIN, Cabinet AMC, spécialiste en management des associations et collectivités locales

Durée : deux jours, consécutifs ou non
=> Sur la base de 7 heures de formation par jour

Lieu : en fonction de la demande formulée

Evaluation des acquis : Questionnaire d'évaluation / Attestation de réalisation de la formation